

13123/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 septembre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 septembre 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil portant remplacement membre titulaire du conseil
d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour
l'Allemagne**



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 11 septembre 2024
(OR. en)**

13123/24

**SOC 633
EMPL 420
SAN 506**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement membre titulaire du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'Allemagne

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant remplacement membre titulaire du conseil d'administration de l'Agence européenne
pour la sécurité et la santé au travail pour l'Allemagne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU- OSHA) et abrogeant le règlement (CE) n° 2062/94¹ du Conseil, et notamment son article 4,

¹ JO L 30 du 31.1.2019, p. 58.

considérant ce qui suit:

- (1) Par décision du 28 mars 2023², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2027.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M. Kai SCHÄFER.
- (3) Le gouvernement allemand a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

² Décision du Conseil du 28 mars 2023 portant nomination de membres et de suppléants du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) (JO C 116 du 31.3.2023, p. 19).

Article premier

M. Thomas VOIGTLÄNDER est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M. Kai SCHÄFER pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 mars 2027.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente
